2020

COMPILATION

PROJETS NOVATEURS EN URBANISME

RU

Relève en urbanisme

Ordre des urbanistes du Québec

LA DÉMARCHE DE LA RELÈVE EN URBANISME

C'est avec plaisir que la Relève en urbanisme (RU) vous présente la sixième édition de la compilation des projets novateurs en urbanisme.

Forte du succès des éditions précédentes, la RU vous propose une sélection de projets novateurs à travers le Québec afin de promouvoir les bonnes pratiques et d'inspirer les professionnels à innover.

La RU est un comité de l'Ordre des urbanistes qui a pour mission d'intégrer la relève et d'améliorer le transfert des connaissances entre les professionnels à travers les différentes sphères de l'urbanisme.

Cette compilation de projets variés et singuliers constitue un recueil de bonnes idées réalisées, ici ou ailleurs, qui peuvent inspirer et susciter des échanges entre professionnels.

Huit projets ont été sélectionnés, mais il en existe de nombreux autres qui méritent que l'on s'intéresse à eux. Cette compilation de projets novateurs se veut une amorce pour promouvoir l'échange des savoirs, mais qui ne se limite pas qu'aux projets cités.

LA COMPILATION 2020

DÉMARCHE ENTREPRISE

Pour cette compilation de projets novateurs, l'équipe Amélioration de la pratique a lancé un nouvel appel à projets pour permettre aux urbanistes du Québec de soumettre leurs réalisations considérées comme avant-gardistes.

L'équipe a tout d'abord admis les candidatures qui respectaient les critères d'admission, c'est-à-dire les projets d'actualité (2020) situés au Québec ou dans une province ou un État voisin, impliquant la contribution d'un urbaniste ou d'un urbaniste stagiaire, et, enfin, présentés par une candidature complète.

Par la suite, les quinze dossiers admis ont été analysés par un comité de sélection. La RU s'est, bien évidemment, assurée que les membres du comité, des professionnels du domaine, soient indépendants et n'aient aucun conflit d'intérêts avec l'ensemble des projets soumis. Toutes les candidatures ont été évaluées à l'aide des éléments soumis par les porteurs de projets.

Pour être retenus, les projets devaient se révéler innovants dans leur ensemble et démontrer leur pertinence dans les trois aspects suivants : le processus de réalisation, le résultat obtenu et le partage des connaissances.

Même si seulement huit projets figurent dans la compilation, nous tenons à souligner la qualité exceptionnelle des autres projets soumis cette année. D'ailleurs, pour assurer une diversité dans la compilation, le comité a dû trancher entre plusieurs projets similaires au contenu innovant. Une mention spéciale a également été attribuée par le comité de sélection à une neuvième candidature.

De plus, deux projets sont ressortis à l'unanimité en tant que « Coups de cœur du comité de sélection ». Cette distinction supplémentaire vise à souligner l'excellence de la candidature et l'innovation dont fait preuve le projet dans son ensemble qui marque de façon significative un avancement dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Dans l'objectif d'une constante amélioration du domaine, le comité vous a préparé, pour une deuxième année consécutive, une section «Retour sur la pratique », qui revient sur la réalisation de projets novateurs des éditions précédentes.

THÉMATIQUE 2020

LEVIERS DE LA RÉORGANISATION DE LA VILLE

Plus que jamais, les collectivités sont soumises à de nombreuses réflexions demandant une redéfinition de leurs aménagements, de leurs utilités, de leur rôle ou encore des processus définissant leur occupation. Ce défi s'accentue dans les situations d'urgence, lors d'événements d'envergure ou de façon spontanée. Ces phénomènes augmentent la pression sur l'occupation, la planification et l'utilisation des espaces.

Au fil des années, les mesures transitoires ont été testées et utilisées afin de répondre à des hypothèses permettant de transformer ou d'investir un lieu. Que ce soit pour repenser ou remanier les outils d'urbanisme, les mesures d'adaptation aux défis saisonniers et les mesures d'urgence sont devenues des outils incontournables pour adapter l'espace urbain aux besoins évolutifs des populations. Promoteurs, citoyens, élus et administrateurs publics ont pu découvrir ou redécouvrir des méthodes pour transformer les espaces nécessitant d'être adaptés.

Cette année, la Relève en urbanisme met à l'honneur les projets ayant transformé de façon temporaire ou permanente les démarches, le territoire ou même ayant repoussé les barrières pour répondre aux enjeux locaux avec efficacité, audace et utilité.

En quelque sorte, la RU souligne les projets qui ont su retourner la ville « sur un dix cents ».

LES PROJETS

01 BOÎTE À OUTILS SUR L'HABITATION
MRC BROME-MISSISQUOI

02 BLEU TOMATE
ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE, MONTRÉAL

03 PARC PIERRE-DANSEREAU
ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, MONTRÉAL

04 LES ENSEIGNES EMBLÉMATIQUES
VILLE DE MONTRÉAL

05 PLAN COMMUNAUTAIRE GLOBAL DE LA NATION CRIE DE CHISASIBI
EEYOU ISTCHEE

06 DÉMARCHE DE PLACEMAKING - ESPLANADE CARTIER
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE, MONTRÉAL

07 PROJET MIXTE BASSINS DU HAVRE 2
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST, MONTRÉAL

08 LÉEO–MISE EN VALEUR DU BOULEVARD TASCHEREAU
VILLE DE LONGUEUIL

✱ PÔLE DE MOBILITÉ À LA GARE DE VAUDREUIL
VILLE DE VAUDREUIL-DORION

↺ ARPENT VERT & RÉGLEMENTATION DE TERRAINS VACANTS
VILLE DE MONTRÉAL

01

BOÎTE À OUTILS SUR L'HABITATION

ET SI NOUS FAISIONS ENSEMBLE DES CHOIX URBANISTIQUES DURABLES QUI NOUS RESSEMBLENT !

LEVIERS DE LA RÉ-ORGANISATION DE LA VILLE

A l'instar de nombreuses régions au Québec, la MRC Brome-Missisquoi cherche à contrer le déclin et le vieillissement de sa population en attirant des travailleurs et des jeunes familles. La présente démarche est issue de consultations citoyennes et des municipalités locales, mais également de la stratégie régionale d'attraction de nouvelles populations « Fais Le Move » adoptée en 2019. Sur ces bases, la MRC a décidé de se démarquer en créant un nouvel outil où les municipalités locales sont au cœur d'un vaste plan, ayant l'objectif ambitieux d'accueillir 10 000 nouveaux travailleurs (6 000 familles) sur une période de dix ans.

L'objectif principal de ce guide est d'offrir aux municipalités et acteurs intéressés un support leur permettant de mettre en place, en lien avec leur réalité respective, des moyens et des stratégies efficaces en habitation. Cet outil se décline en deux volets : 1- inviter les municipalités à se doter d'une stratégie en habitation à partir d'un processus en six étapes ; et 2- proposer des idées et des référents inspirants et innovants, des exemples de partenariats, des études de cas d'ici et d'ailleurs, etc. Ce guide propose également une série de ressources pour accompagner les municipalités en matière de consultation citoyenne, de densification adaptée, de financement et d'accès au logement.

La MRC Brome-Missisquoi est une région rurale composée de vingt et une municipalités; certaines connaissent une forte croissance, alors que d'autres se dévitalisent. La démarche mise de l'avant se devait donc d'être personnalisée et de mettre la population au cœur d'une approche que les élus, les urbanistes et autres acteurs du territoire pourront s'approprier. Également, il s'agit de l'appliquer en l'adaptant à leur réalité territoriale, pour créer de réelles retombées et contribuer ainsi au dynamisme des communautés. Et si nous pensions les projets de développement futurs différemment et en faisions des vrais projets pour la communauté ?

Le comité de sélection a particulièrement apprécié ce guide car il s'agit d'un projet inédit et inspirant qui permet de réellement mettre les communautés au cœur de la démarche. Par ailleurs, ce projet est grandement d'actualité dans le contexte de la pandémie en s'inscrivant parfaitement dans les mouvements migratoires que l'on observe partout en province. Cet outil est d'autant plus pertinent qu'il offre désormais le support qui peut souvent manquer à certaines municipalités devant composer avec des flux migratoires.

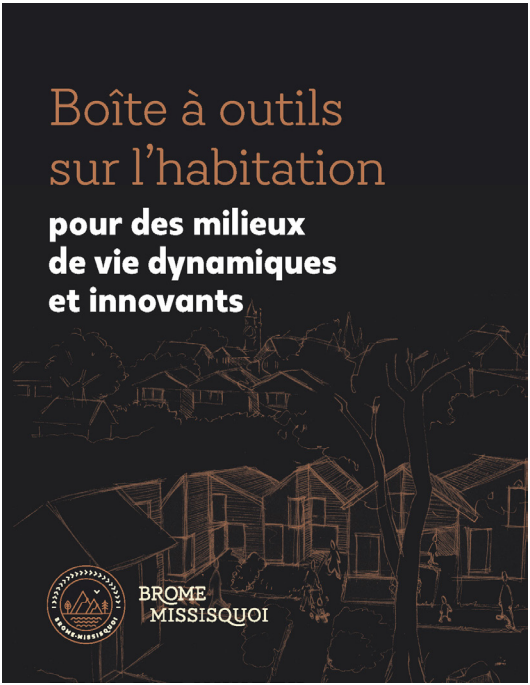

© MRC Brome-Missisquoi

CONTACT

Nathalie Grimard, urbaniste
Directrice du service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi
ngrimard@mrcbm.qc.ca
(450) 266-4900

02

BLEU TOMATE

UTILISER LA PANDÉMIE COMME UNE OPPORTUNITÉ

LEVIERS DE LA RÉ-ORGANISATION DE LA VILLE

Dans le cadre de la présente pandémie, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a participé à la mise en place du réseau de voies actives et sécuritaires (VAS) de la ville de Montréal. L'objectif de ces voies est d'améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements à pied et à vélo en offrant plus de place pour ces déplacements. La rue Adam entre les rues Joliette et De Chambly du quartier Hochelaga-Maisonneuve a fait l'objet de ce type d'intervention.

La Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM) a proposé le projet "Bleu Tomate" à l'arrondissement, et ce dernier a saisi l'occasion pour offrir un lieu de destination aux citoyens du quartier. Eu égard au projet sur la rue Adam, la piétonnisation s'est effectuée en deux phases. D'abord, il y a eu fermeture de la rue à la circulation automobile. Ensuite, on a procédé à l'implantation d'aménagements complémentaires consistant principalement en de la peinture au sol, du mobilier et l'établissement d'un marché public dans le but de dynamiser l'environnement.

Les aménagements de la rue Adam, désignés "Bleu Tomate", s'inspirent de la vocation alimentaire du lieu. Conçus par la firme Design Par Judith Portier, ils ont permis d'accueillir, pour quelques mois, le marché public à l'extérieur ainsi que des espaces de détente permettant de déguster sur place les produits achetés.

L'objectif du Marché Solidaire, initié par la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM), était notamment de rendre accessibles des produits locaux et abordables dans un secteur considéré comme un désert alimentaire.

Malgré la pandémie, cet organisme a su tourner la situation à son avantage et a réussi à agrandir ses installations et, également, à allonger ses heures d'ouverture à l'été 2020. Le projet a été mis en place en moins de deux mois et la population l'a largement fréquenté. Au début de l'automne, le mobilier a été entreposé et pourrait être réutilisé l'an prochain.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié le fait qu'un OBNL comme la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM) ait pu poursuivre, voire même augmenter, ses activités durant la pandémie. Le tout grâce à un projet de réappropriation de l'espace public par les citoyens encouragé et soutenu par l'arrondissement. La proactivité et l'implication de l'organisme ont permis la mise sur pied d'un projet original, créatif, durable et surtout modulable dans le temps, en plus de favoriser les services de proximité et les échanges.

© Olivier Blouin

BLEU
TOMATE

© Olivier Blouin, pour toutes les photos

CONTACT

Judith Portier
Directrice de création, Design Par Judith Portier
info@judithportier.ca
(514) 923-6299

03

LE PARC PIERRE-DANSEREAU

MUTUALISER ET DÉVOILER LA RÉSILIENCE

Livré en juillet 2020, l'aménagement du parc Pierre-Dansereau s'inscrit dans le cadre du redéveloppement de l'ancienne gare de triage d'Outremont, structuré autour du nouveau Campus MIL de l'Université de Montréal. Ce nouveau parc fait partie intégrante du réseau d'espaces publics du projet MIL Montréal et vise à répondre aux besoins des communautés (universitaires, résidentes, etc.) appelées à animer ce nouveau milieu de vie. Il se démarque particulièrement par sa démarche de conception partagée et se distingue par sa multifonctionnalité permettant de répondre aux besoins récréatifs du milieu, mais également de jouer un rôle majeur dans la gestion des eaux pluviales du secteur.

Afin de garantir la prise en compte des différents enjeux et la proposition de solutions adaptées, la Ville de Montréal a adopté une démarche de conception partagée impliquant, tout au long du processus de conception, autant de multiples acteurs aux expertises variées que la communauté locale. Nourris au fil des rencontres par les contributions citoyennes, les aménagistes ont pu ainsi proposer un concept adapté aux besoins du milieu. Cet exercice a permis de renforcer l'acceptabilité sociale en apportant une compréhension plus fine du contexte et des besoins afin de créer un espace inclusif, sécuritaire et ancré dans son milieu.

Le parc est également un exemple de résilience et de mutualisation des infrastructures nécessaires à la gestion des eaux pluviales tout en répondant aux besoins récréatifs des citoyens. En effet, la gare de triage permettait la rétention des eaux de ruissellement du territoire d'Outremont, cette fonction devant donc être conservée dans l'aménagement. Initialement envisagée sous forme d'aqueduc souterrain, la fonction de rétention a été répartie dans les différents espaces du parc, en surface, de façon à rendre les aménagements et leur fonctionnement visibles à la population. Ce type d'aménagement a permis de réduire l'empreinte écologique du grand projet, de limiter les coûts et les délais de construction, mais aussi de sensibiliser davantage les citoyens à cet enjeu majeur qu'est la gestion de l'eau en ville.

De par son processus de conception, le parc est devenu, par des solutions concrètes, un espace multifonctionnel capable de combiner les infrastructures vertes, la création d'îlots de fraîcheur et la reconstitution d'habitats naturels, tout en réaffirmant le rôle des parcs comme lieux de résilience, de refuge et de sociabilisation essentiels pour les communautés locales.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié ce projet notamment parce qu'il a su considérer et intégrer les parties prenantes à toutes les étapes (citoyens, ville et professionnels) via la démarche de conception partagée. Aussi, en plus de favoriser la résilience sur un projet à très grande échelle, le résultat est innovant, concret et surtout très inspirant. Ce projet remet en question nos pratiques et révèle le potentiel d'une nouvelle gestion des eaux pluviales où l'indésirable devient désirable.

© Ville de Montréal

CONTACT

Alexandre Guilbaud, urbaniste stagiaire
Conseiller en aménagement
Division des projets urbains, Ville de Montréal
alexandre.guilbaud@montreal.ca
(514) 701-4188

Marion Demare, urbaniste
Chargée de projet
Division des projets urbains, Ville de Montréal
marion.demare@montreal.ca
(514) 641-4655

04

LES ENSEIGNES EMBLÉMATIQUES

UN NOUVEAU REGARD SUR LES ENSEIGNES DANS LE PAYSAGE URBAIN

COUP DE CŒUR #2

Les pratiques de gestion de l'affichage urbain considèrent plus souvent qu'autrement les enseignes comme des éléments potentiels de pollution visuelle. Cependant, un changement de paradigme s'opère quant à cette perception et aux sensibilités inhérentes. De plus en plus d'enseignes sont devenues des points de repère avec le temps. Que ce soit pour leur valeur identitaire, patrimoniale ou pour leur caractère et leur qualité esthétique, ces enseignes marquent le paysage urbain. Certaines deviennent même des éléments signatures suffisamment puissants pour contribuer à l'ambiance et à l'attrait de plusieurs artères commerciales.

Le retrait médiatisé de l'enseigne du magasin Archambault, au coin des rues Sainte-Catherine Est et Berri, en 2018, a été l'instigateur de la recherche d'un cadre de gestion pour la préservation et la conservation de ce patrimoine urbain nouvellement reconnu par l'administration de la Ville de Montréal.

La conservation, l'entretien et le maintien deviennent donc des enjeux importants afin de préserver le cachet esthétique et culturel associé à chacune. Or, un constat majeur se dégage : les autorités municipales n'avaient pas les outils pour assurer la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine moins reconnu. Considérant l'absence de précédents législatifs québécois, les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, notamment, ont entamé une démarche de réflexion, d'identification et de protection des enseignes les plus significatives de leur territoire.

Dès août 2019 et accompagnés par la firme d'urbanisme l'Enclume, les arrondissements ont développé une méthodologie d'évaluation patrimoniale spécifique aux enseignes, tant sur le plan communicationnelque sur celui de la valorisation collective. Pour ce faire, un dialogue avec divers experts (Association Québécoise de l'Industrie de l'Enseigne, Héritage Montréal, le Centre des mémoires montréalaises, etc.) a permis de générer une banque de connaissances sur les techniques associées aux enseignes et sur le caractère identitaire ou patrimonial de celles-ci.

Les différentes fiches de cette nouvelle forme d'évaluation patrimoniale ont guidé l'approche de conservation des deux administrations, notamment la révision réglementaire des PIIA. Cet encadrement réglementaire, par voie discrétionnaire, permet une flexibilité dans le traitement de toute intervention sur des enseignes reconnues d'intérêt.

La démarche de recherche et de création d'un nouveau cadre de gestion a d'abord entraîné une pratique non traditionnelle de l'urbanisme où l'objet perçu indésirable devient plutôt désirable. D'autre part, elle porte un regard nouveau sur la relation entre les enseignes et les bâtiments. Ainsi, en faisant souvent partie de la carte mentale

des citoyens et du bagage génétique de la ville, les enseignes peuvent maintenant passer de la perception d'éléments « ne devant pas porter ombrage aux composantes architecturales d'un immeuble » à des éléments architecturaux incontournables et parfois même devenir le symbole d'un fleuron québécois local méritant une attention toute particulière.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié ce projet original et audacieux qui a su tirer profit rapidement d'une crise pour analyser une problématique et cocréer un outil d'intervention utile pour le long terme. Représentant l'éventail des disciplines urbanistiques, le projet fait preuve de vision et p'resente d'ores et déjà des retombées exceptionnelles.

En somme, ce projet novateur devrait inspirer d'autres administrations qui possèdent aussi ce patrimoine urbain, culturel et identitaire à le reconnaître et le préserver.

© Arrondissement de Ville-Marie/Enclume

Café Cléopâtre

1230 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Photo : Enclume, 2014

Informations générales

Enseigne actuelle

Année d'installation de l'enseigne actuelle
1970 pour la plus ancienne

Nom du manufacturier
International Neon pour la plus ancienne

Emplacement sur le bâtiment
Le bâtiment occupant deux enseignes : une horizontale située sur l'entablement du bâtiment et une verticale située entre les deux fenêtres à plein cintre de la portion gauche du bâtiment. Le plus mésestimé est celui horizontal.

Type d'enseigne
- Enseigne horizontale : Enseigne à plat (Noire)
- Enseigne verticale : Enseigne verticale en saillie

Techniques et matériaux utilisés
- Enseigne horizontale : Boîtier en métal (aluminium) avec lettres en 3 sections de plastique thermoformé et imprimé
- Enseigne vertical : Boîtier en métal à double face de plastique thermoformé et imprimé

Luminaire ou non
Luminaire. Ajouter de l'intérieur avec des fluorescents au commencement d'composée avec perforation

Dimension de l'enseigne
- Enseigne horizontale : (4.25) mètres de largeur et 1.52 mètre de hauteur
- Enseigne verticale : (6) cm de largeur et 3 mètres de hauteur

État général / Modification
La documentation consultée porte à croire que les enseignes actuelles ont été installées en 1970 et remplacées depuis leur installation respective en 1970. L'enseigne horizontale «Café Cléopâtre» a été refaite momentanément en octobre 2014.

Autres informations relatives à l'enseigne
Les dimensions maximales pour l'enseigne verticale à ÉD Ste-Foyle est 9M.
L'enseigne faisa horizontale ont 4 mètres de largeur et 1,2 mètre de hauteur a été installée en 1970, mais a été rapidement refaite pour faire place à l'enseigne actuelle (la suivante) et une d'entrepôt.

Entreprise

Nom du l'établissement
Café Cléopâtre

Année de création de l'établissement
1970

Année de démménagement dans la bâtiment
L'établissement a été fermé sur le lieu actuel.

Établissement toujours en activité ou non
Toujours en activité

Type d'établissement / Domaine
Le Café Cléopâtre est un salonn et un club de danseuses nues.

Bâtiment

Année de construction du bâtiment
1912

Architecte du bâtiment
Inconnu

Anciens usages du bâtiment
Le bâtiment a accueilli des bureaux puis de nombreux cafés et clubs érotiques.

Protection patrimoniale
- L'édifice ne bénéficie d'aucun statut de protection municipal.
- Quelques lois de protection du monument national s'appliquent (provinciale).

Reconnaissance patrimoniale
- Situé dans un secteur de valeur exceptionnelle au Plan d'urbanisme.

Photo : Enclume, 2014

Photo : Enclume, 2014

LE **PLATEAU-**MONT-ROYAL

H. Lalonde & Frère Ltée

4800, avenue du Parc

Photo : Enclume, 2014

Photo : Enclume, 2014

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENSEIGNE

Année d'installation
1929

Nom du manufacturier
Inconnu

Type d'enseigne
Lettres architectonicies

Techniques et matériaux utilisés
En métal coulé, probablement en laiton ou en étain et plaqué de bronze

Éclairage
Illuminée de façon indirecte de part et d'autre par des flambeaux

État général / Modification
L'enseigne semble avoir été contemplée depuis son installation initiale et semble être en bonne condition.

ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement
H. Lalonde & Frère Ltée

Année de création
Début des années 1920

Année d'installation dans le bâtiment
1929

Établissement toujours en activité
Oui

Type d'établissement
Commerce de vente de tapis

BÂTIMENT

Année de construction
1929

Architectes
Aspinall et Dumfries

Statut patrimonial
- Identité comme un témoin architectural significatif de l'arrondissement
- Identité comme un immeuble de valeur exceptionnel dans le Plan d'urbanisme.
- Situé dans un secteur de valeur exceptionnelle dans le Plan d'urbanisme.

INTÉRÊT ARCHITECTURAL ET ARTISTIQUE

L'intérêt architectural et artistique de l'enseigne repose sur son intégration au bâtiment, à la méthode de fabrication ainsi qu'à son ancienneté.

L'intérêt architectural de l'enseigne repose sur la qualité de son intégration au bâtiment. Située au centre de la façade principale, elle s'intègre à l'ensemble de la façade située au-dessus et encadrée par deux fenêtres. Elle soigne soulignée l'entrée du commerce et la fauteur imbalanée de ses vitrines. L'utilisation d'un matériel similaire pour l'enseigne et l'ornementation de la vitrine particulièrement à la symétrique avec le bâtiment.

L'intérêt artistique et technique de l'enseigne repose sur la qualité de son ancienneté, de ses lettres et de ses lettres architectoniques prismatiques, soit des cuvettes en laiton ou en étain avec un plaquage en cuivre, ce qui était très courant comme technique à l'époque.

Commandée chez un fabricant spécialisé, il est probable que ce dernier ait conservé des archives qui auraient pu nous nous aider à identifier les architectes ayant conçu ces lettres architectoniques en bloc. L'intérêt artistique de l'enseigne repose également sur sa typographie très sobre et classique, qui était à disposition le tuse des tapis en vente dans l'établissement et de la volonté de l'entreprise de mettre en valeur l'architecture du bâtiment. Les lettres architectoniques étaient par ailleurs très populaires dans les milieux d'affaires montréalais au début du 20e siècle. Elles étaient utilisées, par exemple, au siège social des entreprises suivantes : la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Nationale, la Banque Royale du Canada, la Banque Ville-Marie, la Banque Canadienne de l'Ouest, la Banque Canadienne de l'Ouest, la Banque Canadienne de l'Ouest

© Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal/Enclume

CONTACTS

Christophe-Hubert Joncas, urbaniste
Enclume, c.h.joncas@enclume.ca (514) 756-4113

Catherine Gingras, urbaniste
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
catherine.gingras@montreal.ca (514) 868-5758

Samuel Ferland, urbaniste
Arrondissement de Ville-Marie
samuel.ferland@montreal.ca (514) 872-4031

05

PLAN COMMUNAUTAIRE GLOBAL DE LA NATION CRIE DE CHISASIBI

UN OUTIL DE PLANIFICATION FORT DE SES PRINCIPES AUTOCHTONES

COUP DE CŒUR # 1

La communauté de Chisasibi est située à l'est de la Baie James, à l'embouchure de la rivière La Grande, où elle se développe depuis le début des années 1980. Sous l'égide des gouvernements du premier ministre Robert Bourassa, le grand potentiel hydroélectrique de La Grande fut exploité par Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James. L'île de Fort George où vivait la communauté ayant été menacée par l'érosion à la suite de la construction des barrages LG1-1 et LG-2, la communauté de Chisasibi fut relocalisée et s'est vu imposer un développement urbain qui n'entretenait plus aucun lien entre l'environnement bâti et naturel. Malgré que la communauté de Chisasibi connaisse une croissance importante et que plusieurs projets structurants sont prévus au cours des prochaines années, aucune planification territoriale globale n'a été faite pour coordonner son développement.

Le Plan communautaire global de la Nation crie de Chisasibi est donc le premier outil de planification adopté par la communauté dans le but d'identifier des besoins importants et d'orchestrer son déploiement, tout en respectant les structures organisationnelles propres à la communauté. Il servira de feuille de route à long terme traitant de gouvernance, du territoire, des ressources, de la santé, de la préservation de la culture et des traditions, du développement social et économique, du développement des infrastructures et du renforcement des capacités.

Ce projet est digne de mention pour la méthodologie développée ainsi que pour son approche de planification adaptée aux contextes nordiques. Le plan favorise des actions concrètes, traduisant plusieurs des objectifs découlant de différentes thématiques en interventions directes sur le territoire. Par désir de communiquer efficacement avec la communauté et afin que le plan soit adopté comme outil de travail efficace, il a même été adapté sous la forme d'une application mobile donnant accès aux informations clés par le biais d'une carte interactive.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié ce premier instrument de planification pour Chisasibi qui, tout en s'inscrivant dans le contexte qui lui est particulier, devrait faire figure d'exemple. Et ce, tant pour son utilisation judicieuse des technologies de l'information que pour le fort engagement de sa communauté et sa volonté affirmée de mettre au cœur d'un instrument d'urbanisme des principes propres à la culture et l'organisation spatiale de la Nation crie de Chisasibi.

LEVIERS DE LA RÉ-ORGANISATION DE LA VILLE

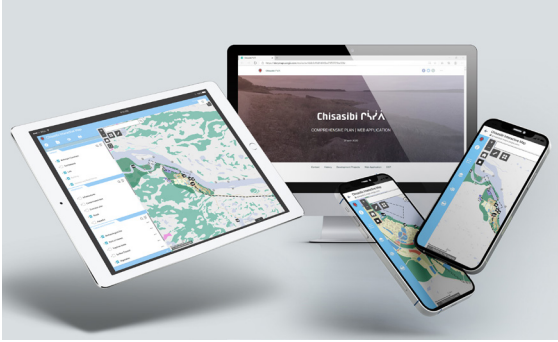

© Groupe BC2, Collaboration internations

CONTACT

Thomas Washipabano
Directeur général, Nation crie de Chisasibi
thomaswashipabano@chisasibi.ca

06

DÉMARCHE DE PLACEMAKING ESPLANADE CARTIER

PLANIFIER UN QUARTIER, ENSEMBLE, POUR TOUS

Situé au pied du pont Jacques-Cartier, ce projet a été pensé selon le principe du « vivre ensemble » et sa réalisation doit s'échelonner sur plusieurs années. Pour déterminer les besoins de la population du secteur, le constructeur Prével et NÓS Architectes ont proposé un exercice de conception intégrée impliquant quelques représentants clés de la population du secteur. L'approche dite de Placemaking a donc été déployée bien en amont du processus de développement.

Le Placemaking peut être défini comme étant une démarche de conception des espaces urbains favorisant leur appropriation par le biais de l'implication de la communauté lors de la conception. L'approche se décline en de multiples outils, dont le Power of 10+ qui repose sur l'idée que les espaces publics doivent offrir suffisamment de raisons de les fréquenter afin d'en justifier la pertinence. Ainsi, une ville agréable à vivre devrait comprendre au moins 10 destinations majeures, comprenant 10 lieux publics offrant 10 activités chacun. L'objectif est de créer des espaces recherchés, complémentaires et contribuant à améliorer l'expérience des usagers.

Plusieurs outils numériques tels que des tableaux blancs virtuels, une plateforme de participation et un guide interactif ont permis de dynamiser les ateliers et les échanges constructifs entre les participants. Par la suite s'est tenue une réflexion créative portant sur l'aménagement d'un parc central et de rues partagées. L'objectif était de bien ancrer la conception des espaces dans une vision provenant de la collectivité qui, éventuellement, s'appropriera lesdits espaces.

Les interventions visant à améliorer la qualité de vie des citoyens, la résilience et l'adaptation du site face aux changements climatiques ont été identifiées comme primordiales. Un consensus semble également s'être dégagé quant à la bonification des aménagements, autant pour favoriser un meilleur accès au fleuve que pour mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du quartier. L'importance de rendre le site à la fois accessible, convivial et sécuritaire pour tous a été soulevée à maintes reprises. Après chacune des activités, les participants ont pu échanger avec les concepteurs afin d'intégrer au projet un maximum d'éléments issus des discussions. Cette approche démontre le rôle important des professionnels dans la mobilisation et l'implication de la communauté dans la conception de tels projets.

En plus de contribuer à la consolidation d'un quartier central et diversifié, L'Esplanade Cartier se démarque par son dialogue continu avec la communauté et offre une occasion unique de concevoir un projet qui profitera à tous en mettant à l'avant-plan la transition écologique et la mixité sociale.

Le comité de sélection a apprécié la démonstration faite ici qu'il est possible et bénéfique d'impliquer la communauté avec un promoteur et son équipe d'experts. L'importance accordée aux partenariats et à la participation citoyenne est remarquable et a permis à chacun d'en retirer un bénéfice certain qui aura assurément un impact positif sur la popularité des espaces publics.

CAFE PARVIS

© NÓS Architectes inc.

CONTACT

Gil Hardy
Architecte, NÓS Architectes
info@n-o-s.ca
(514) 400-8999

07

PROJET MIXTE BASSINS DU HAVRE 2

UNE SYMBIOSE INÉDITE ENTRE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Le quartier Griffintown connaît une forte croissance de sa population depuis plusieurs années. Conséquemment, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire afin de répondre aux besoins grandissants du secteur. Parallèlement, Bâtir son quartier, un des quatre groupes de ressources techniques à Montréal, développait un projet de logements communautaires sur le dernier site du secteur des Bassins du Nouveau Havre appartenant à la Ville de Montréal. Lorsque le CSSDM a publié un avis d'appel d'intérêt à la fin octobre 2018, Bâtir son quartier à proposé une idée pour le moins inusitée, mais audacieuse : un projet mixte de logements communautaire et d'école primaire publique. C'est finalement ce projet qui a été retenu par le CSSDM en octobre 2019.

Le projet permettra de répondre à des besoins en logements pour les familles et à l'absence d'école publique dans le quartier, d'optimiser l'utilisation du sol dans un secteur urbain dense et de mutualiser des équipements (cours de récréation, gymnase) en les ouvrant à la communauté. Le volet résidentiel offrira 81 unités de logements répartis sur 8 étages donnant sur une cour intérieure. Le volet école comprend 12 classes avec un gymnase double, des cours et des aires de jeu aménagées tant sur les toitures qu'au sol.

La mise en œuvre de ce projet est assurée par Bâtir son quartier en collaboration avec de nombreux partenaires : la Ville de Montréal et le CSSDM, mais aussi l'arrondissement du Sud-Ouest, la Société immobilière du Canada (propriétaire ayant cédé le terrain à la Ville pour réaliser du logement communautaire), l'OBNL Place Griffintown, le ministère de l'Éducation du Québec et la Société québécoise des infrastructures. La livraison du projet est prévue pour 2023.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié le caractère novateur de ce projet intégrant école publique et logements communautaires et, élément fort important, faisant la démonstration d'une collaboration entre des organismes publics pour qui la collaboration, entre eux, n'est pas naturelle jusqu'à ce jour.

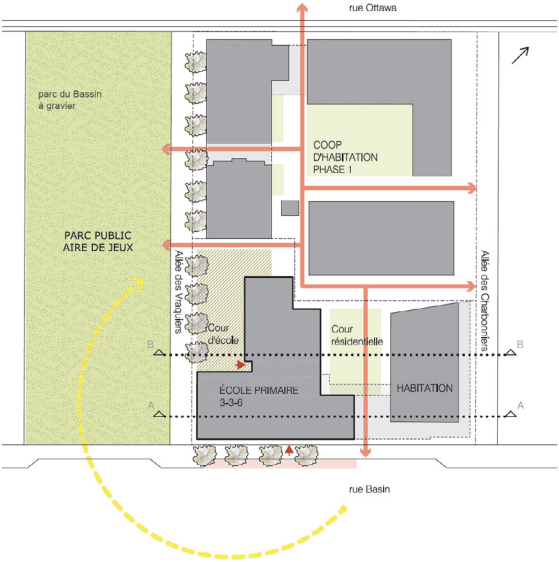

© Smith Vigeant Architectes, AEDIFICA

CONTACT

Chloé Duval-Zack, urbaniste
Agente de développement, Bâtir son quartier
cduval-zack@batirsonquartier.com
(514) 503-2461

LÉEO – MISE EN VALEUR DU BOULEVARD TASCHEREAU

PRÉFIGURATION D'UN AMBITIEUX PROJET DE TRANSPORT STRUCTURANT

La mise en valeur du boulevard Taschereau en lien avec l'implantation du projet LÉEO (Lien électrique est-ouest) est un exercice de planification et de conception qui se distingue autant par l'ambition des aménagements proposés que par l'originalité de l'approche d'avant-projet appliqué par la Ville de Longueuil et la firme L'Atelier Urbain, appuyées par les firmes Mandaworks et STGM. À la base, LÉEO est un projet de planification d'un corridor de transport en commun qui s'inscrit dans la volonté de faire d'une nouvelle infrastructure de mobilité un projet structurant arrimant réaménagement urbain et développement économique.

La « Vision 2035 » du projet LÉEO projette une nouvelle urbanité pour le boulevard Taschereau fort loin de l'axe dominé par l'automobile que l'on connaît. L'équipe de projet a entrepris la planification détaillée de six pôles constituant de nouveaux milieux de vie complets articulés autour d'une emprise publique radicalement réorganisée par l'introduction d'une ligne de tramway et d'une infrastructure verte généreuse, à mi-chemin entre parc linéaire et corridor écologique.

Le projet est louable par la juste considération des échelles d'intervention et de la condition métropolitaine dans lequel s'inscrivent les aménagements. Aussi, l'application à un projet d'infrastructure d'une vision que l'on pourrait qualifier de « paysagère » est digne de mention dans le contexte québécois, où l'importance d'une conception plus extensive de l'espace public au sein de projets structurants tarde à être reconnue.

Qui plus est, le projet LÉEO se distingue également par la grande qualité de sa présentation graphique, qui, par un travail esthétique bien structuré et détaillé, représente une démarche qui va au-delà de la simple planification et tend vers un urbanisme opérationnel. Conséquemment, l'on peut aisément imaginer les changements positifs proposés.

Le comité de sélection a particulièrement apprécié le caractère visionnaire et rassembleur de cette vision d'un transport structurant à Longueuil. N'ayant pas peur de déborder du strict cadre du corridor de transport, LÉEO propose des aménagements qui ont pour mission de remailler les tissus urbains de la Rive-Sud et de poser un geste de développement durable fort.

LÉGO

PONT JACQUES-CARTIER
F
CHEMIN TIFFIN
E
BOULEVARD LAFAYETTE
D
ROUTE 116
ROUTE 112
ROUTE 132
C
BOULEVARD EDOUARD
RUE WRIGHT
B
GRANGE ALLÉE
RUE SAMSON
A
AVENUE AUGUSTE
PONT VICTORIA

© L'Atelier Urbain

CONTACT

Julien Trépanier-Jobin
Designer principal, L'Atelier urbain
jtrepanier@latelierurbain.com
(514) 776-6655

PÔLE DE MOBILITÉ À LA GARE DE VAUDREUIL

MENTION SPÉCIALE

© exo

Une mention spéciale est attribuée par le comité de sélection au projet du pôle de mobilité à la gare Vaudreuil. Non pas spécifiquement à titre de projet novateur, mais plutôt comme opération exemplaire de mise à niveau, aux règles de l'art, par exo. L'intégration d'un centre de services et d'une vélo-station, notamment, offre désormais une infrastructure de transport attrayante et fonctionnelle en remplacement de l'installation précédente construite de manière temporaire, en 2003, il y a seulement dix-sept ans. Ce projet témoigne d'une prise de conscience évidente des organismes de transport à l'importance de penser, d'abord, aux usagers. L'intervention d'exo à la gare Vaudreuil pourrait aussi avoir comme important bénéfice d'agir comme catalyseur du développement ou du redéveloppement de la périphérie immédiate. De plus, le comité de sélection se réjouit d'apprendre que les terminus Repentigny et Châteauguay devraient eux aussi, bientôt, faire l'objet d'une telle mise à niveau.

CONTACT

Maxine Kelly-Richard
Conseillère – Rayonnement et relations avec la communauté, exo
mkrichard@exo.quebec
(514) 246-2940

RETOUR SUR LA PRATIQUE

REVISITONS UN PROJET DE LA COMPILATION 2016

Dans un souci d'amélioration continue, les professionnels d'aujourd'hui peuvent apprendre des bons et moins bons coups de leurs collègues. Le partage des leçons apprises offre un enrichissement tant pour le professionnel que pour la profession.

Cette stratégie s'applique également lors de la mise en œuvre d'un projet, quel qu'il soit. Le *monitoring* offre donc une évaluation des avancées réalisées, des actions posées en vue d'une pérennisation.

C'est dans cet esprit de rétrospection que la RU revisite certains anciens projets novateurs. Le partage des expériences acquises, que celles-ci soient positives ou négatives, par les concepteurs lors de la réalisation des projets est essentiel afin de continuer d'améliorer notre pratique.

Ainsi, pour la compilation 2020, la RU présente un résumé des échanges tenus sur un des premiers projets novateurs de la compilation 2016 : le « Projet Arpent vert et Réglementation sur les terrains vacants à Montréal ».

ARPENT VERT

RÉGLEMENTATION SUR LES TERRAINS VACANTS À MONTRÉAL

Partant de l'idée que quiconque peut contribuer à la transformation de la ville lorsque les outils adéquats sont disponibles et accessibles, les membres de Lande se sont bénévolement mis à la disposition de la collectivité montréalaise et des groupes citoyens qui désiraient donner une vocation à un terrain vacant au sein de leur quartier. Au cœur du projet prime une volonté de démocratisation des ressources urbaines et des processus d'aménagement de la ville.

Ainsi, Lande a testé plusieurs outils. Premièrement, une cartographie interactive a été développée, permettant à la population d'identifier des terrains vacants, de consulter les détails des espaces déjà répertoriés (superficie, propriétaire, etc.) et de signaler leur intérêt à participer à un processus de transformation. En complément à cet outil, Lande a développé un processus d'accompagnement de projets citoyens, en collaboration avec d'autres organisations locales.

En parallèle, Lande a tenté d'aborder le problème à sa source en discutant avec les différents services de la Ville de Montréal, dont le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et ses arrondissements dans le but de faire valoir l'importance de simplifier les démarches d'appropriation des terrains publics. En observant les stratégies et règlements utilisés dans d'autres villes nord-américaines pour contrer les problèmes de vacance urbaine, les membres de Lande ont imaginé différentes actions possibles, détaillées dans son étude sur la réglementation des terrains vacants publics.

Si, cinq ans plus tard, les recommandations émises n'ont pas toutes été adoptées, les démarches et réflexions de Lande entamées depuis 2015 ont su démontrer l'opportunité de la vacance urbaine, placer la population montréalaise au centre de l'action et proposer des manières innovantes de transformer la ville. Ces espaces ne sont plus considérés comme des opprobres à cacher, mais comme un réel potentiel d'expérimentation, de rassemblement et de mise en valeur de la vie de quartier. Plusieurs projets déployés dans les dernières années, qu'ils soient très connus ou anonymes, permanents ou éphémères, démontrent un intérêt grandissant de la part des différentes communautés et des institutions publiques pour ces espaces.

Plusieurs arrondissements de Montréal ont été partenaires, et même porteurs de ces projets. Or, l'absence d'une stratégie de gestion et d'accès aux terrains vacants publics, uniforme et actualisée, à l'ensemble de la ville freine toujours l'opportunité de voir ces lieux accueillir l'expression d'une montréalité vivante, riche et spontanée.

© Lande

CONTACT

Site Web de Lande :
landemtl.com

Pour toute information supplémentaire sur les projets, nous vous invitons à communiquer avec les personnes-ressources identifiées. Elles sont disposées à partager leur expérience avec vous. En préparant la compilation, nous avons réalisé à quel point il y a des projets inspirants ici même ! Nous devons être fiers de nos accomplissements et les promouvoir afin de créer un effet d'entraînement positif. Nous félicitons donc tous les professionnels qui entreprennent des projets novateurs et qui contribuent, à leur façon, à améliorer la pratique.

En terminant, nous tenons à remercier tous ceux qui ont déposé une proposition de projet, ainsi que ceux qui ont contribué à la réalisation de cette sixième édition.

CRÉDIT

Réalisation : Équipe de projet Amélioration des pratiques de la RU
Camille Leclerc, urbaniste
David Poiré, urbaniste
Louis Bastien Lapierre, urbaniste-stagiaire
Louis-Étienne Couture, urbaniste
Joëlle Ouellette, urbaniste
Marie-Eve Dostie, urbaniste

Invités au Comité de sélection
Julien Auclair - Facilitation de la soirée de sélection
Milèna Cahen-Fourot, urbaniste
Pierre St-Cyr, urbaniste

Collaboration de l'Ordre des urbanistes du Québec
Shony Da Costa
Florence G. Ferraris

NOTES

Ordre des
Urbanistes du
Québec